

# L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

**36<sup>ème</sup> rapport annuel**

## Tableau de bord

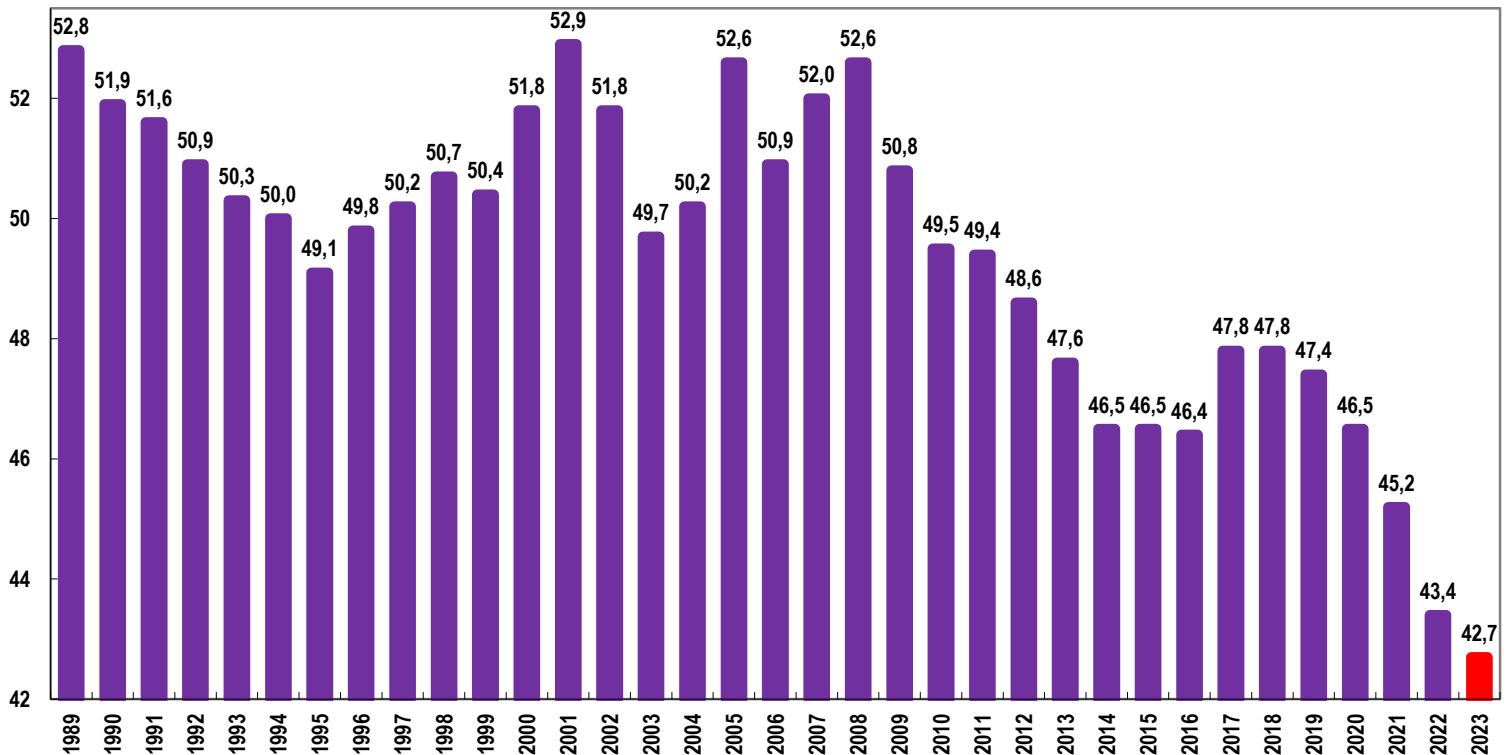
**Michel Mouillart**  
**Professeur d'Economie**  
**Janvier 2024**

*La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 36<sup>ème</sup> vague de l'enquête réalisée par KANTAR pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2023. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 8 685 ont répondu dans les délais (un ménage métropolitain sur 3 500 a été enquêté). Le taux de réponse (66,8 %) a certes reculé par rapport à la précédente vague : mais il est élevé pour une enquête réalisée par voie postale, dans un contexte économique et social chahuté par les crises sanitaires, économiques et internationales qui se succèdent depuis 2020.*

## En 2023, recul historique de la part des ménages détenant des crédits

Le recul du taux de détention des crédits par les ménages s'est poursuivi en 2023, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Et la part des ménages détenant des crédits s'est établie à 42,7 % : un niveau historiquement bas, le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80.

La proportion de ménages détenant des crédits  
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

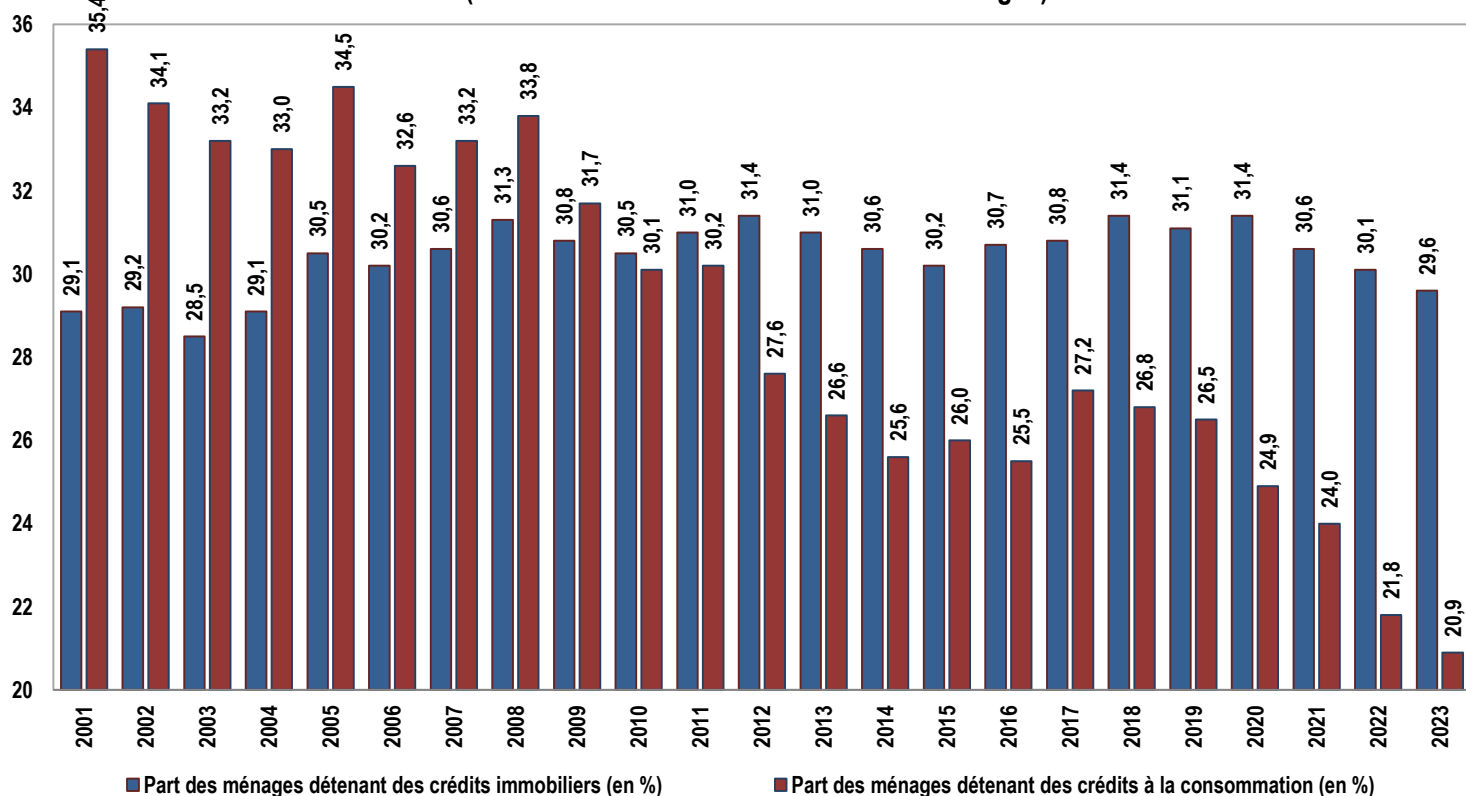


Déjà, entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits s'était fortement réduit, pour se stabiliser à un niveau proche de 46,5 % jusqu'en 2016. Ce recul avait résulté de la chute rapide de la part des ménages détenant des crédits à la consommation.

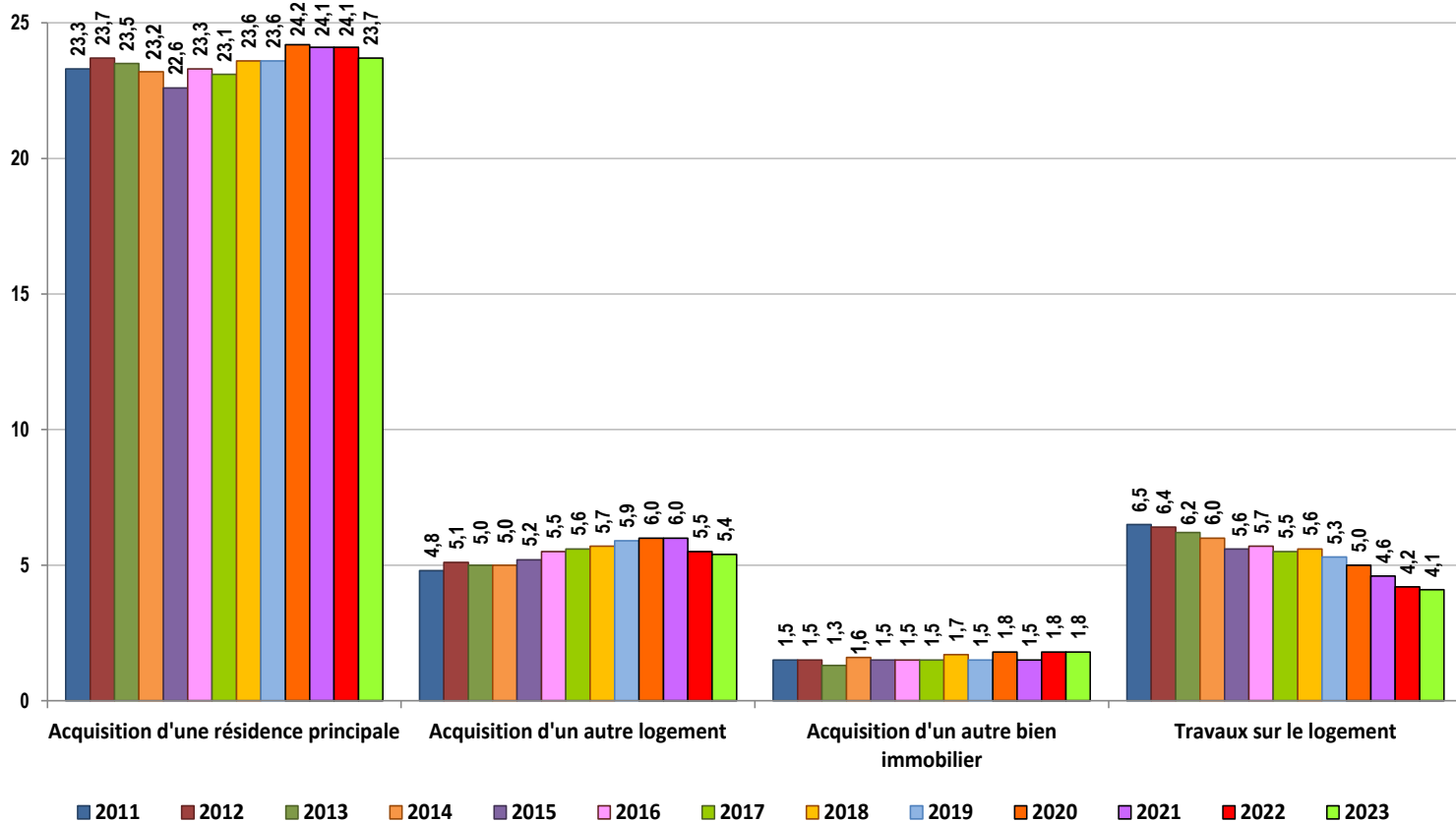
Mais à partir de 2016, la remontée du taux de détention des crédits immobiliers a accompagné celle des crédits à la consommation (dont les LOA). Elle s'est appuyée sur une reprise vigoureuse de l'accession à la propriété grâce à une amélioration rapide des conditions de crédit (baisse des taux des crédits et allongement des durées des prêts accordés) et à un allègement sans précédent des taux d'apport personnel exigés. De plus la diffusion des crédits immobiliers a bénéficié du regain du taux de détention des crédits pour financer l'acquisition d'un autre logement (principalement un investissement locatif privé porté par le dispositif Pinel). En revanche, les crédits destinés au financement des travaux ont poursuivi leur repli, en réponse à une demande n'affichant guère d'enthousiasme pour les travaux de rénovation énergétique.

Le rebond de la détention des crédits immobiliers a alors résisté à la crise sanitaire : et en 2020, 31,4 % des ménages détenaient des crédits immobiliers et 24,2 % étaient en cours d'accession à la propriété, des niveaux parmi les plus élevés observés depuis le début des années 2000.

### La part des ménages détenant des crédits (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



### Taux de détention des crédits immobiliers (en %) : selon le type de biens financés



Pourtant, dès 2021 le taux de détention des crédits immobiliers a commencé à diminuer, pour revenir en 2023 à son niveau du milieu des années 2000. Sous l'effet du resserrement de l'accès au crédit, de la perte d'efficacité des soutiens publiques à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé, puis à partir de l'été 2022 de la remontée des taux des crédits immobiliers, le recours aux crédits immobiliers s'est fait moins intense. L'usage des crédits destinés à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé a reculé, comme d'ailleurs le financement des travaux sur le logement, confirmant les tendances qui se renforcent au fil des années. Entre 2020 et 2023, le nombre de ménages détenant des crédits immobiliers a ainsi baissé de près de 290 000.

L'inertie du taux de détention des crédits immobiliers qui se constate au début de chaque crise économique ou financière renvoie au décalage habituel entre l'accord des prêts (et/ou la signature du compromis ou du contrat de vente) et le décaissement des premiers fonds empruntés (la mise en force des crédits et, éventuellement, la signature de l'acte notarié). Ainsi, après une année 2019 de très forte activité du marché des crédits immobiliers, le déclenchement de la crise sanitaire et la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> confinement se sont accompagnés d'un repli sensible de l'activité des marchés immobiliers et une chute de la production de nouveaux crédits, mais sans que cela ne se traduise par une diminution du taux de détention des crédits immobiliers. De même, la reprise d'activité des marchés immobiliers et des crédits immobiliers constatée en 2021 ne s'est pas accompagnée d'un rebond du taux de détention, interférant avec les conséquences décalées du trou d'air de l'année 2020 : d'autant que la sortie des anciennes générations nombreuses d'acquéreurs pèse maintenant plus que par le passé sur le rythme d'amortissement de la dette immobilière.

Ainsi, le repli du taux de détention des crédits immobiliers constaté dès 2021 a amorcé un mouvement de recul, dans un contexte de resserrement de l'accès au crédit et de dégradation de l'activité des marchés immobiliers. Et il participe depuis à la baisse du taux global de détention des crédits par les ménages : il porte d'ailleurs à lui seul plus de 35 % de la diminution du nombre de ménages détenant des crédits constatée entre 2020 et 2023 (pour une diminution de 770 000, au total).

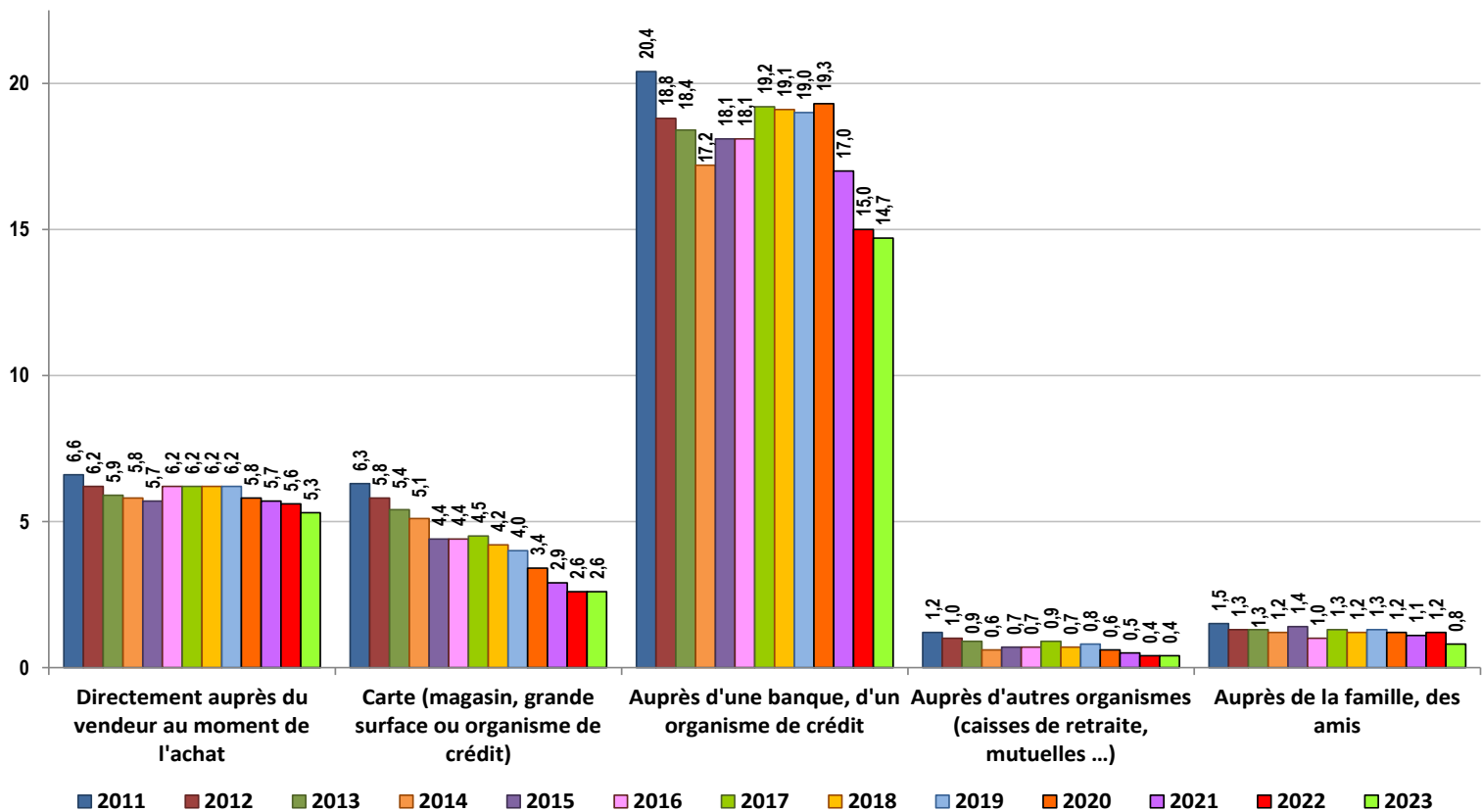
## **Le taux de détention des crédits à la consommation au plus bas**

Entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation (dont les LOA) avait rapidement reculé, passant de 33,8 % à 25,6 %. Les deux crises économiques qui se sont succédées durant ces années avaient conduit les ménages à réviser leurs projets de consommation. Et de plus, les ménages ont fortement réduit leur utilisation des crédits renouvelables sous l'effet de la loi Lagarde. L'usage des crédits à la consommation a encore diminué entre 2012 et 2014, avec un taux de détention passant de 27,6 % à 25,6 %, donc en deçà du point le plus bas constaté en 1995 : dans un environnement économique peu propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motocycle, travaux d'amélioration du logement), le renforcement des dispositions de la loi Lagarde par la loi Hamon a encore plus restreint le recours aux crédits renouvelables.

Cependant, dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation s'est stabilisée, bénéficiant du dynamisme de la production des établissements de crédit et de l'amélioration des conditions de crédit faites à la clientèle. Ce rebond avait permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser dès 2015, puis de remonter.

Le rebond du taux de détention des crédits à la consommation constaté en 2017 avait été porté par une augmentation de la demande des ménages auprès des banques et des organismes de crédit. L'importance de ce réseau de distribution s'est confirmée jusqu'en 2020 : d'ailleurs, alors que la demande de crédits à la consommation subissait de plein fouet le contrecoup de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, leur diffusion par les banques et les organismes de crédit se renforçait encore. En revanche, le recul de la détention des cartes de crédit a repris dès 2017 : 3,4 % des ménages détenant ces produits en 2020, contre 4,5 % en 2017 et 7,7 % en 2009. Et ce recul coïncide en 2020 avec un affaissement du taux de détention des crédits obtenus directement auprès du vendeur : mais aussi, et dans une moindre mesure, après de la famille et des amis, voire auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles, ...). Le taux global de détention des crédits à la consommation s'était ainsi établi à 24,9 % en 2020.

### Taux de détention des crédits à la consommation (en %) : selon le réseau de distribution

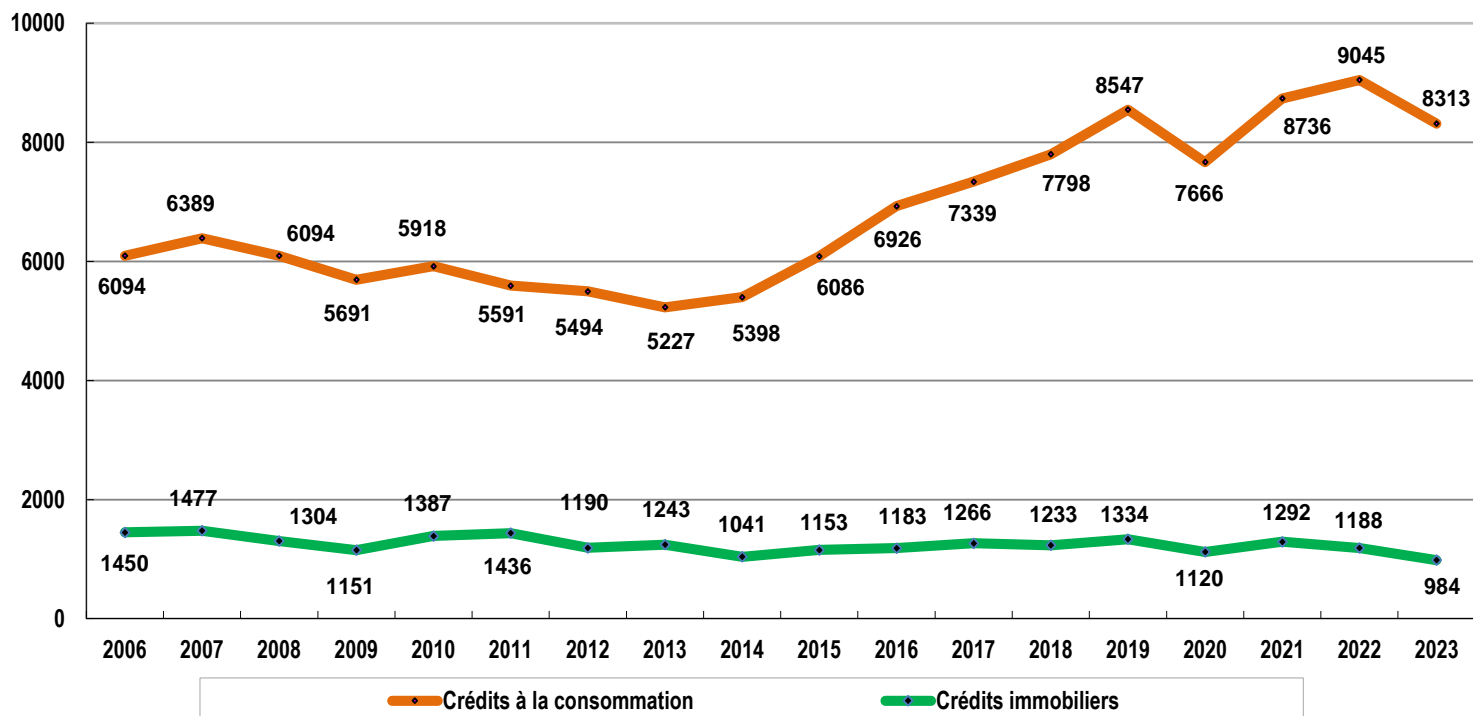


Depuis, la part des ménages détenant des crédits à la consommation n'a cessé de s'affaiblir, quel que soit leur réseau de distribution. Le taux de détention de ces crédits est ainsi descendu à 20,9 % en 2023, soit le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire depuis 1989. Et pourtant le nombre de ménages contractant un nouveau crédit à la consommation s'est nettement redressé en 2021 puis en 2022, après le recul de 2020 d'une ampleur sans précédent depuis la fin des années 80.

En 2020, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation (7,666 millions) avait en effet nettement diminué : - 10,3 %, après + 9,4 % en 2019. Le nombre de ménages concernés était donc redescendu sous le niveau de l'année 2018, même s'il restait

élevé par référence à la situation du marché des crédits à la consommation observée de 2006 à 2017.

Le nombre de nouveaux ménages ayant contracté un crédit (en milliers) : hors crédits renouvelables  
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Après une année 2020 dégradée, le rebond des marchés des crédits immobiliers et à la consommation n'en a alors été que plus remarquable en 2021. De plus, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation avait encore progressé en 2022, pour atteindre 9,05 millions de ménages. En revanche, après le rebond du marché de l'immobilier constaté en 2021, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier a rechuté en 2022 (- 8,0 %) dans un contexte peu favorable à la réalisation d'un achat immobilier (hausse des prix et des taux d'intérêt, resserrement de l'accès au crédit, pertes de pouvoir d'achat, ...).

Sans amélioration notable de l'environnement des marchés immobiliers (hausse des taux, détérioration du pouvoir d'achat, difficultés d'accès au crédit, ...), la baisse du nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier s'est poursuivie en 2023 à un rythme beaucoup rapide qu'auparavant (- 17,2 % en 2023 et - 26,2 % depuis 2019). La diminution a aussi été rapide pour les crédits à la consommation (- 8,1 %),

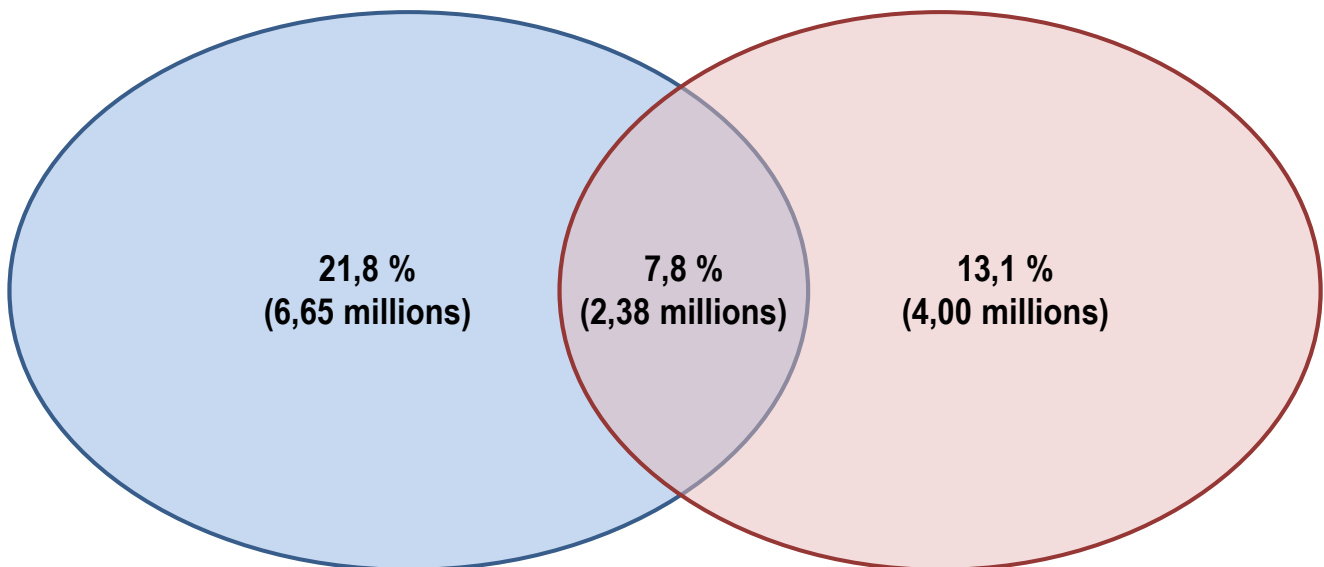
## Evolution dans les usages du crédit à la consommation

Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir ou si leur contrainte budgétaire se resserre (en réponse à la dégradation de leur pouvoir d'achat ou sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment). De telles circonstances invitent en effet les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel

au crédit. Mais cela est aussi le cas lors de la mise en place ou lors du renforcement de dispositions législatives applicables au crédit à la consommation.

**Crédits immobiliers**  
29,6 %  
(9,03 millions)

**Crédits consommation**  
20,9 %  
(6,38 millions)



#### **La diffusion des crédits parmi les ménages en 2023 (Source : OCM /2024/)**

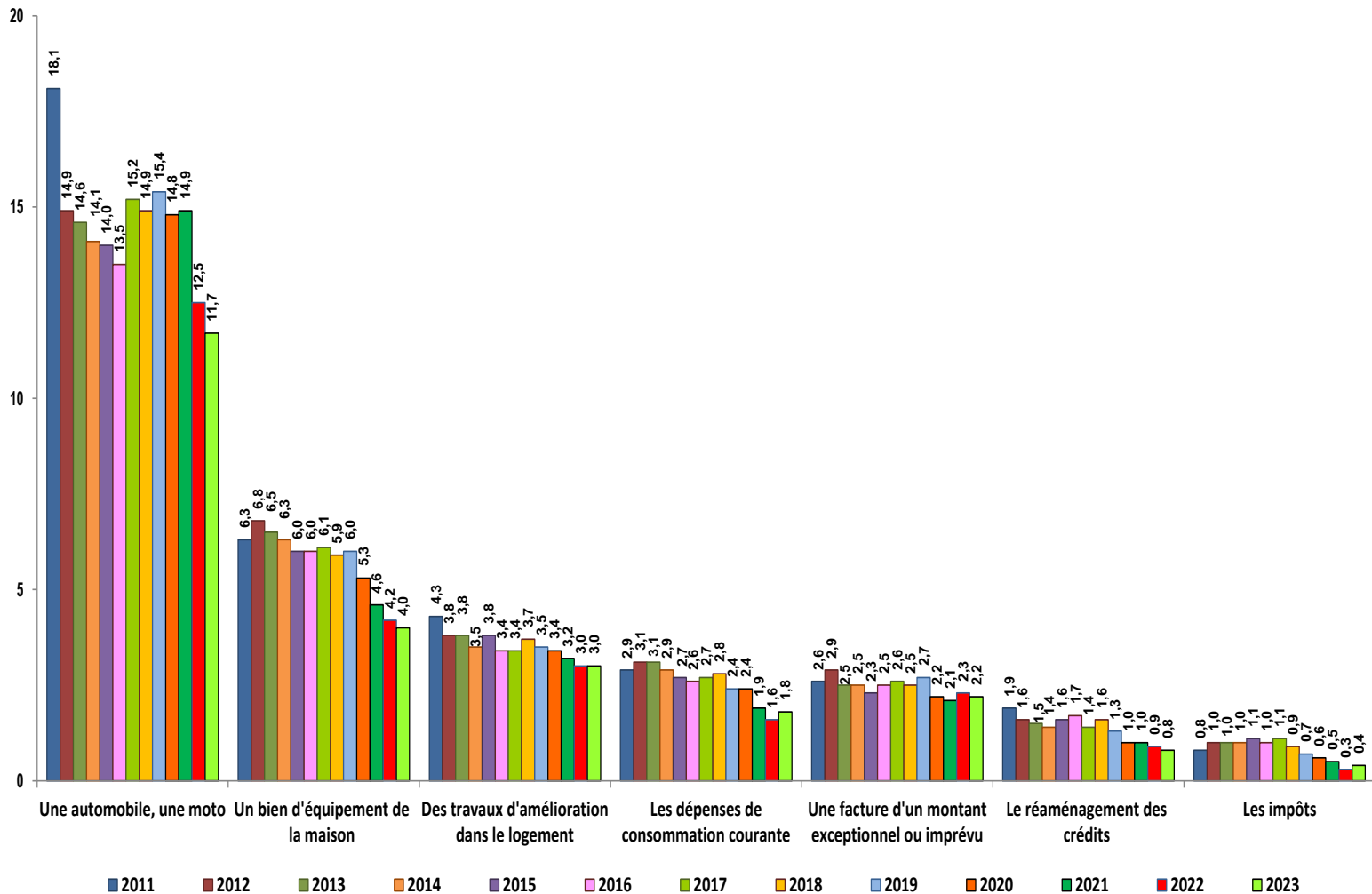
**42,7 % de ménages avec un ou plusieurs crédits**  
**(13,03 millions de ménages)**

Ainsi dès 2009, et avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils avaient réduit leur recours aux crédits renouvelables. Cette évolution s'est poursuivie depuis, d'autant que la loi Hamon de mars 2014 est venue renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation : elle a encore restreint le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

De même avec le déclenchement de la crise sanitaire, le taux de détention des crédits à la consommation qui s'était ressaisi entre 2017 et 2019 a rechuté, pour s'établir à 24,9 % en 2020 sous l'effet du recul de la détention des cartes de crédit et des crédits obtenus directement auprès du vendeur. La baisse s'est alors poursuivie depuis sous l'effet d'une forte dégradation de l'environnement économique et financier des ménages et de l'indicateur de sentiment que l'INSEE diffuse chaque mois : la part des ménages détenant des crédits à la consommation s'est établie à 20,9 % en 2023 (le niveau le plus bas que l'OCM a pu observer depuis 1989), tous les réseaux de distribution des crédits à la consommation étant affectés par cette nouvelle dégradation.

Ainsi la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit qui s'était maintenue à haut niveau jusqu'en 2020, après avoir rebondi en 2017, a nettement reculé depuis : avec en 2023 14,7 % de l'ensemble des ménages (34,4 % des seuls ménages avec crédit(s)), contre 19,3 % de l'ensemble des ménages en 2020 (41,5 % des seuls ménages avec crédit(s)). Dans le même temps, la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente a décroché après quatre années de relative stabilité, pour descendre à 5,3 % en 2023 (12,4 % des seuls ménages avec crédit(s)). Et la diffusion des « cartes » de magasin s'est stabilisée (2,6 % des ménages en 2023, soit 6,1 % des seuls ménages avec crédit(s)), après plusieurs années d'un recul parfois rapide observé dès 2009 (en 2008, 9,6 % des ménages faisaient encore appel à ce type de financement, soit 18,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) : sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont en effet sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

### Taux de détention des crédits à la consommation (en %) : selon le type d'achat ou la destination du financement



Au-delà des évolutions associées aux transformations de la conjoncture et de la perception qu'ils peuvent en avoir, les ménages recourent toujours largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie, donc pour réaliser des projets de consommation durable (pour acheter un bien d'équipement de la maison, une automobile, une moto) et améliorer leurs logements (rénovation,



transformation et adaptation du logement, réalisation de travaux d'économie d'énergie). Au fil des années, ils ont en revanche allégé leur usage des crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante : ces utilisations qui concernaient 5,3 % des ménages en 2007 (10,2 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 1,8 % des ménages en 2023 (4,2 % des ménages endettés). A cet égard, et en dépit d'un environnement général peu favorable, les ménages n'ont pas vraiment modifié leur pratique du crédit : les évolutions récentes confirmant l'inflexion des comportements amorcée avec le déclenchement de la crise de 2008, renforcée par la mise en œuvre des lois Lagarde et Hamon et amplifiée avec l'apparition de la crise de la Covid-19.

En revanche, en 2023 18,7 % des ménages (43,8 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient en effet des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Cependant, le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis. Ainsi la part des ménages qui souscrivent des crédits à la consommation pour acquérir une automobile ou un motocycle qui s'était relevée en 2017 pour se maintenir autour de 15 % en moyenne, a rapidement reculé à partir de 2022 : pour s'établir à 11,7 % en 2023 (27,4 % des seuls ménages avec crédit(s)), contre 14,9 % en 2021 (33,0 % des seuls ménages avec crédit(s)). Par ailleurs, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années : il a lentement reculé pour s'établir à 3,0 % en 2023 (6,6 % des ménages avec crédit(s)).

## Dégradation de la situation financière et budgétaire ressentie

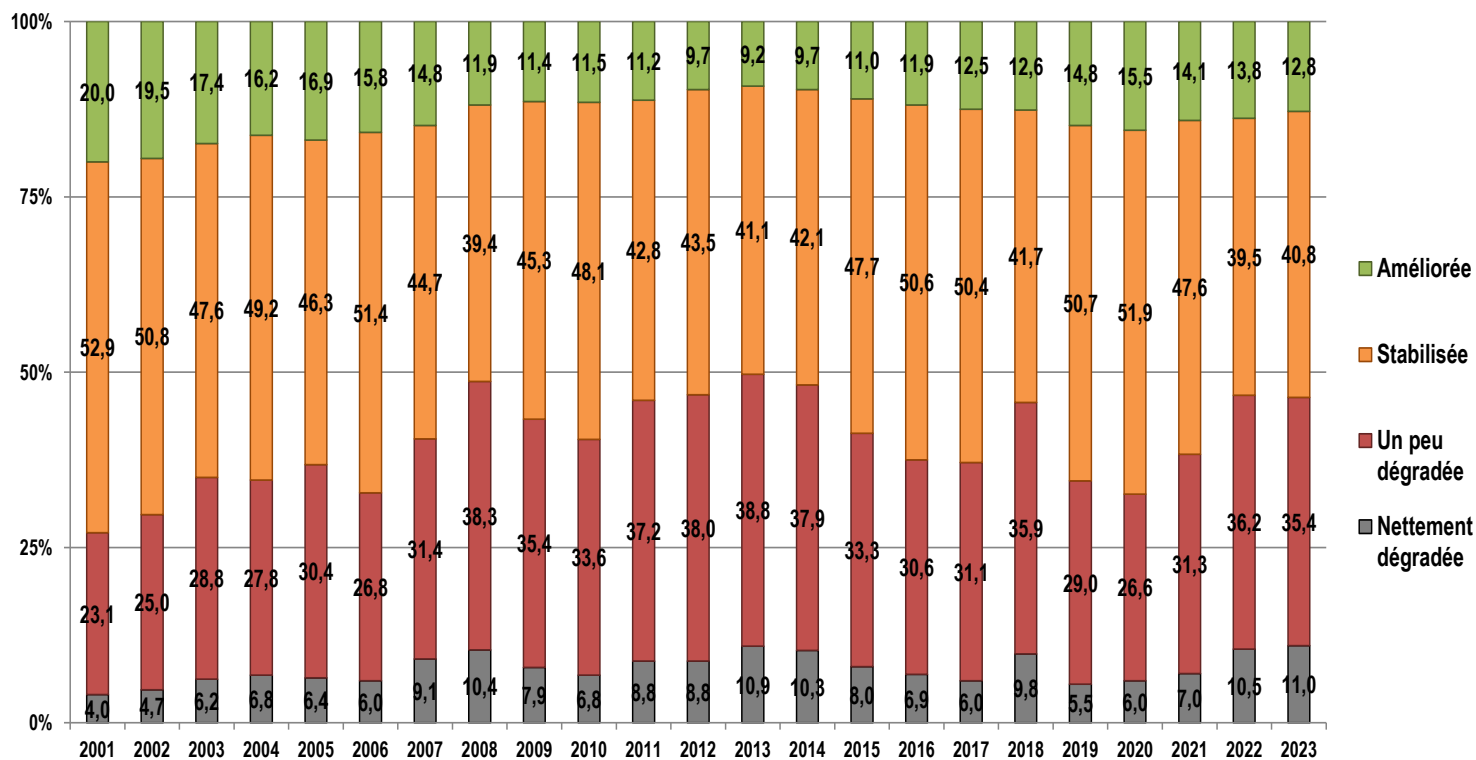
Lors de chocs économiques ou financiers (comme durant les années 2008-2009 et 2012-2013, ou plus récemment en 2020), mais aussi lors de la détérioration de l'environnement économique national et international (comme en 2022), l'appréciation que les ménages détenant des crédits portent sur leur situation financière se dégrade plus ou moins rapidement. Mais pendant ces périodes, la situation de ces ménages ne se dégrade pas plus que celle des autres ménages, le recours au crédit n'étant pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate : tous les ménages, qu'ils soient endettés ou non, subissent de manière comparable les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat, par exemple.

Ainsi, dès le début de l'année 2019 les ménages ont corrigé la perception qu'ils avaient eu jusqu'alors de leur environnement économique et professionnel. Les appréciations qu'ils portaient sur leurs situations financière et budgétaire se sont alors nettement améliorées, qu'ils soient ou non détenteurs de crédits. De même, la proportion de ceux qui considèrent que leur budget ne leur permet que d'y arriver difficilement ou que les dettes sont nécessaires avait reculé. Ce regain de confiance des ménages détenant des crédits s'est confirmé en 2020. Alors que leur environnement a été malmené par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, les appréciations portées sur les situations financières et budgétaires se sont de nouveau améliorées.

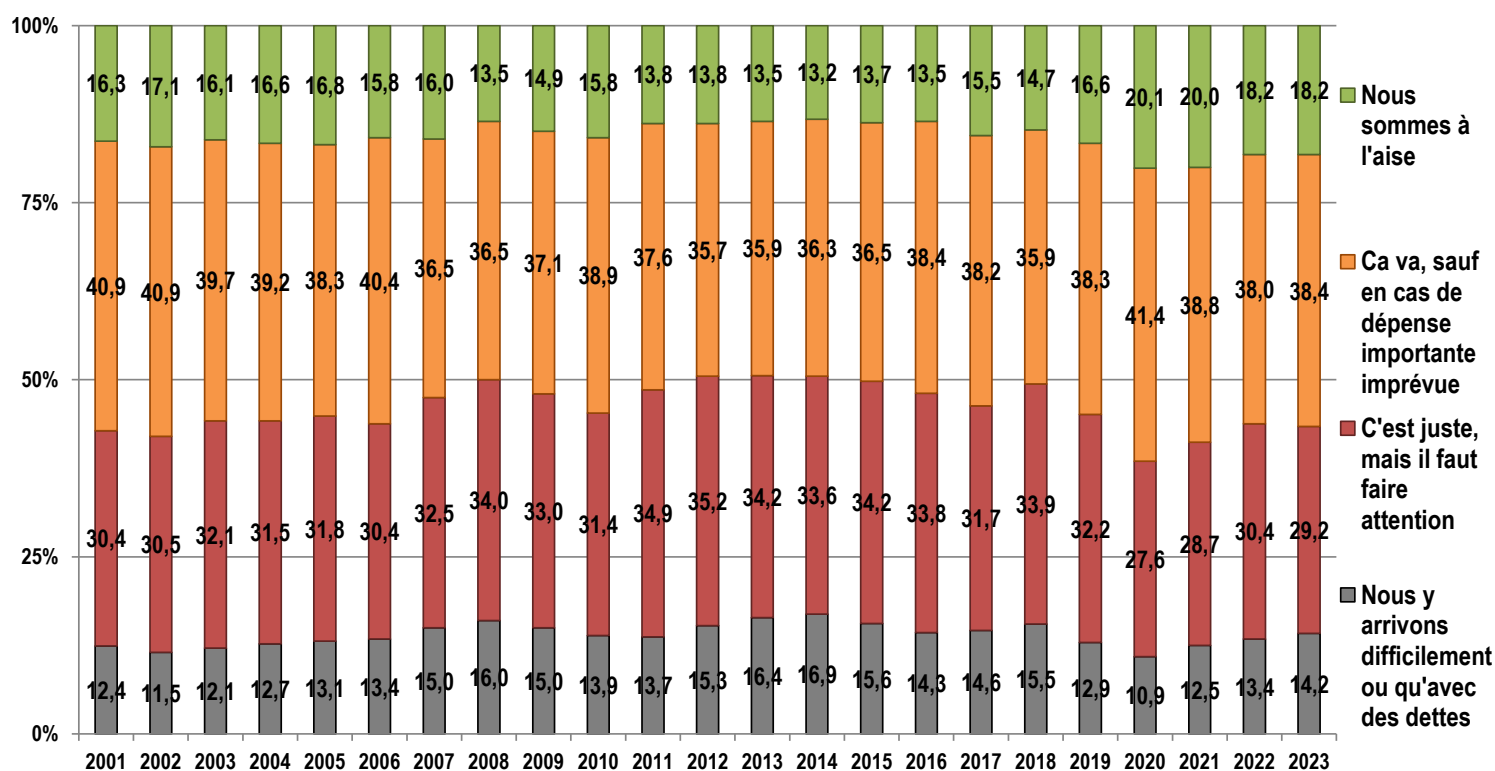
Et à la fin de l'année 2020, 67,4 % des ménages détenant des crédits estimaient que leur situation financière s'était améliorée voire stabilisée au cours des 6 derniers mois contre 65,5 % en 2019 (respectivement 65,4 % pour l'ensemble des ménages contre 64,9 % en 2019), soit la proportion la plus élevée observée depuis 2005. De même, la proportion de ceux qui estiment

être à l'aise avec leur budget s'est accrue : 20,1 % des ménages détenant des crédits contre 16,6 % un an auparavant.

### Appréciations portées sur la situation financière des 6 derniers mois : répartition de l'ensemble des ménages détenant des crédits (en %)



### Appréciations portées sur la situation budgétaire actuelle : répartition de l'ensemble des ménages détenant des crédits (en %)



Paradoxalement, le ressenti des ménages détenant des crédits sur leurs situations financière et budgétaire s'était donc encore amélioré en 2020. Mais il est vrai que contre toute attente, les principaux indicateurs macroéconomiques décrivant l'environnement des ménages n'ont pas décroché aussi nettement que cela avait pu être le cas en 2013, par exemple. Les mesures de chômage partiel, la nouvelle « prime Covid » ou le recul de la mise en œuvre de la réforme des aides au logement, par exemple, avaient largement contribué à ces évolutions. D'ailleurs, le nombre de ménages en situation de surendettement a alors poursuivi son recul, à un rythme aussi rapide que celui constaté depuis près de deux années.

En revanche, après une année 2021 qui s'était dessinée en demi-teinte, la situation financière et budgétaire ressentie par les ménages s'est sensiblement dégradée en 2022 et encore un peu en 2023. Certes, les soutiens publics n'ont pas faibli et les principaux indicateurs macroéconomiques ont en partie résisté. Mais l'environnement bancaire et financier des ménages s'est détérioré : les taux des crédits aux particuliers ont commencé à remonter après plusieurs années de recul et l'offre bancaire est devenue plus sélective. Pourtant, les situations de surendettement ont encore reculé. Mais pour la plupart des ménages, le pouvoir d'achat ne s'est pas amélioré, bien au contraire : d'autant que les tensions sur les prix se sont encore renforcées. Aussi l'appréciation portée par les ménages sur leur situation financière s'est nettement détériorée depuis deux ans, retombant aux niveaux constatés durant la 1<sup>ère</sup> moitié des années 2010 : à la fin de l'année 2023, 46,4 % des ménages détenant des crédits estimaient que cette situation s'était dégradée (11,0 % nettement dégradée), contre 32,6 % en 2020 (respectivement 6,0 %). Dans ces conditions, 14,2 % estimaient ne pouvoir y arriver que difficilement ou avec des dettes, contre 10,9 % à la fin de 2020 : cette proportion est cependant comparable à celle qui se constate en longue période (14,0 % en moyenne, de 2001 à 2023). En outre, même si elle s'est récemment dégradée, la proportion de ceux qui se déclarent à l'aise avec leur budget se maintient un niveau élevé, à 18,2 % (20,1 % en 2020) : largement au-dessus de la moyenne de longue période (15,8 % depuis 2001) et bien au-delà des niveaux observés durant la 1<sup>ère</sup> moitié des années 2010, par exemple.

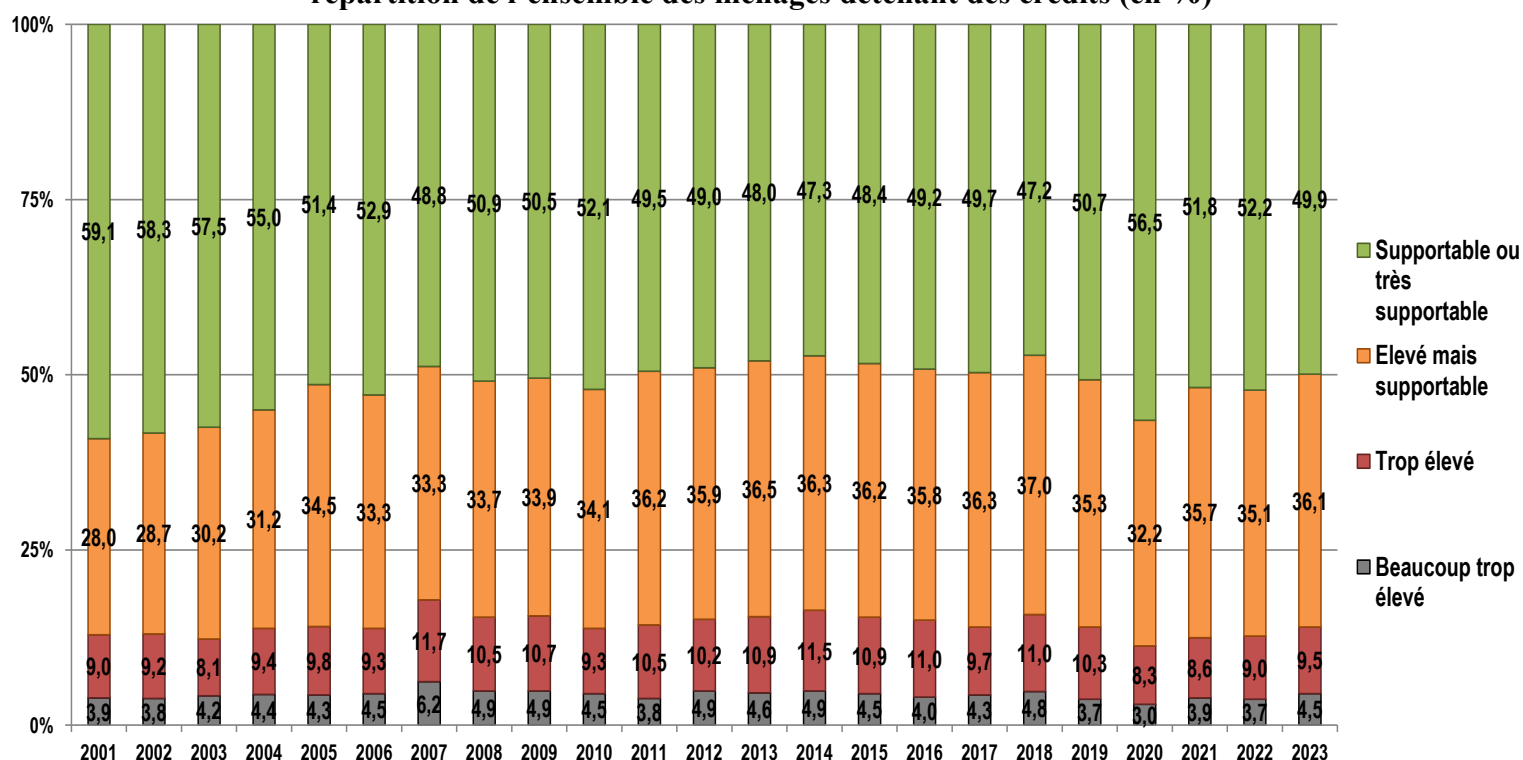
## Des charges de remboursement moins supportables

L'appréciation que les ménages portent sur le poids de leurs charges de remboursement ne se dégrade que rarement en raison d'un recours excessif au crédit ou en raison des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général. Et *a contrario*, lorsqu'ils ressentent une amélioration de leur situation budgétaire et financière, à chaque fois qu'ils expriment un regain d'optimisme, lorsque les conditions de crédit se sont suffisamment améliorées, les ménages considèrent que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allège.

Ainsi dès 2019, après une année d'hésitations l'amélioration des situations financière et budgétaire ressenties et des conditions de crédit devenues plus avantageuses se sont accompagnées d'un repli significatif de la part des ménages détenant des crédits estimant le poids des charges de remboursement élevées ou beaucoup trop élevées. Cette situation n'a pas été remise en cause par le déclenchement de la crise sanitaire et en 2020, 56,5 % des ménages détenant des crédits estimaient que le poids de leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables contre 47,2 % en 2018, s'établissant donc à un niveau qui ne s'était pas constaté depuis 2004. Dans ces conditions, 88,7 % des ménages estimaient alors que les charges de remboursement de leurs crédits étaient supportables, même si elles peuvent être

élevées pour certains d'entre eux (pour 32,2 % des ménages détenant des crédits) : cette proportion se situant nettement au-dessus de la moyenne observée depuis le début des années 2000 (85,7 %). En dépit d'un recours accru aux crédits immobiliers et/ou à la consommation jusqu'au déclenchement de la crise sanitaire, l'amélioration rapide des conditions de crédit avait permis d'alléger le poids des charges de remboursement ressenti : pendant que l'élargissement de la production de crédits et la facilitation d'un accès à des crédits très bon marché permettaient de renforcer la demande des ménages sur les marchés immobiliers et des biens de consommation durable, procurant donc un soutien essentiel à la croissance économique française.

### Appréciations portées sur le poids des charges de remboursement : répartition de l'ensemble des ménages détenant des crédits (en %)



En revanche en 2021, alors que les conditions de crédit se sont encore améliorées et que les grands indicateurs de fragilité des ménages endettés (niveau du surendettement et défauts de remboursement, par exemple) résistaient et paradoxalement s'amélioraient encore dans un contexte de montée des incertitudes et d'altération du moral des ménages, le sentiment d'une dégradation du pouvoir d'achat exprimé dans les appréciations portées sur les situations budgétaire et financière a pesé sur la perception du poids des charges de remboursement.

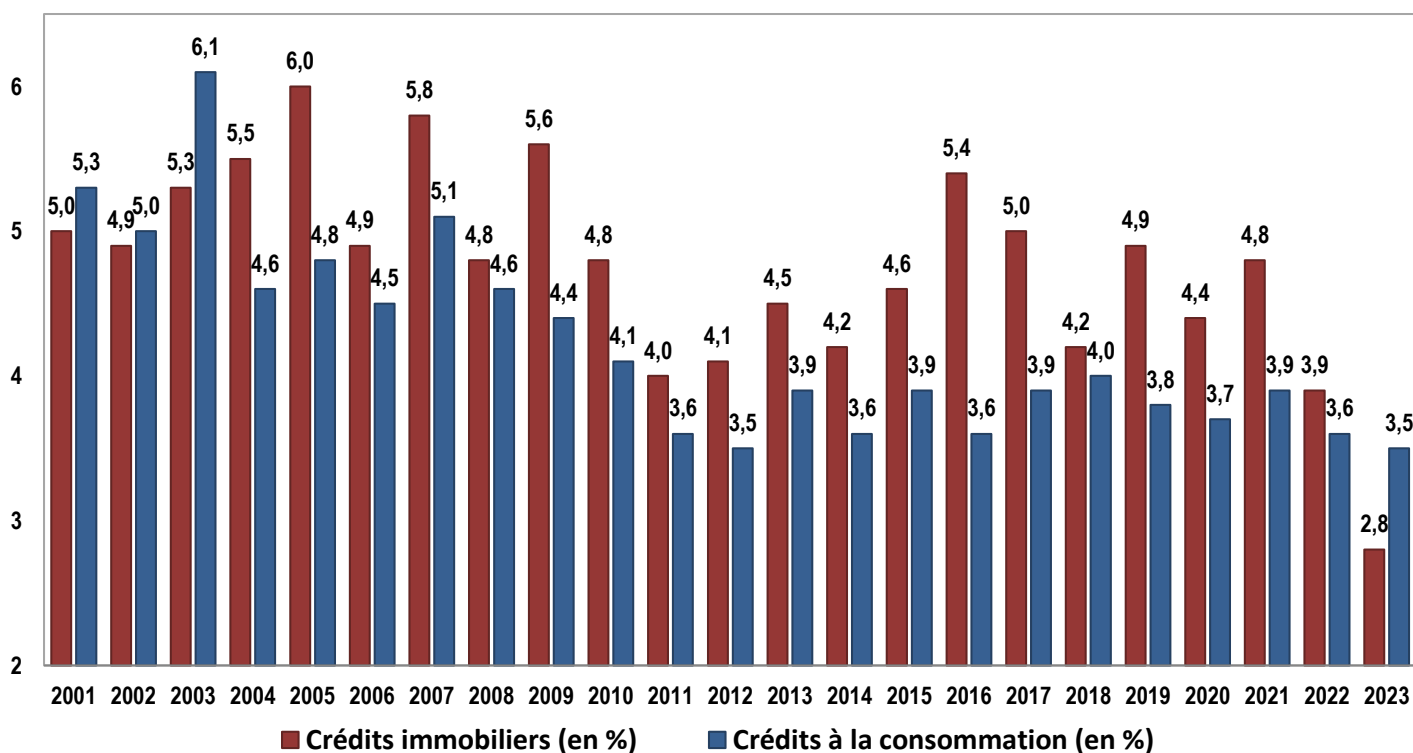
Et après une année 2022 d'hésitation, la proportion de ceux considérant que les charges sont supportables ou très supportables s'est contractée en 2023 : pour s'établir à 49,9 % (56,5 % en 2020) et redescendre sous sa moyenne de longue période (51,6 %). La dégradation de la situation financière et budgétaire des ménages dans un environnement économique incertain et la remontée rapide des taux des crédits ont largement contribué à cette dégradation.

Pourtant en 2023, 86,0 % des ménages estimaient que les charges de remboursement de leurs crédits étaient supportables, contre 85,8% en moyenne depuis le début des années 2000.

## Nouvelle diminution des intentions de souscrire de nouveaux crédits

Les intentions de souscription de nouveaux crédits, qu'ils soient immobiliers ou à la consommation, dépendent largement de la perception que les ménages ont de leur environnement. Lorsque les ménages deviennent plus optimistes sur leur avenir et qu'ils estiment que leur contrainte budgétaire se desserre, ils renforcent leurs projets d'achat immobilier (l'accession à la propriété, la réalisation de travaux ou l'investissement locatif, par exemple) et de consommation durable (l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir, par exemple). Et pendant ce temps, l'amélioration de leur confiance dans l'avenir se traduit presque toujours par le renforcement du sentiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allège, bien au-delà de ce que de meilleures conditions de crédit auraient pu permettre.

**La part des ménages ayant l'intention de souscrire des crédits dans les 6 prochains mois (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)**



Pour la majorité des ménages, le recours au crédit constitue, en effet, un facilitateur indispensable leur permettant de concrétiser un projet, souvent nourri de longue date s'il s'agit d'immobilier. Lorsque le crédit leur paraît abondant, d'un accès simple et à des conditions leur paraissant financièrement supportables, ils envisagent donc d'y souscrire.

L'amélioration de la situation financière et budgétaire ressentie par les ménages durant l'année 2019 et une nouvelle amélioration des conditions de crédit ne pouvaient donc que renforcer les intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers pour les 6 premiers mois de 2020. En revanche, la part des ménages envisageant de souscrire de nouveaux crédits à la consommation ne s'était pas redressée.

Mais avec le déclenchement de la crise sanitaire, la montée des incertitudes économiques et l'affaiblissement du moral des ménages, la réalité du marché des crédits n'a pas été aussi bonne qu'escompté : dans ce contexte, les intentions de souscription à de nouveaux crédits exprimées par les ménages à la fin de l'année 2020 ne laissaient pas entrevoir un bon début d'année 2021. Et dans le même temps, la part des ménages envisageant de souscrire de nouveaux crédits à la consommation avait de nouveau reculé.

Pourtant, après un début d'année un peu hésitant, la demande de crédits immobiliers et à la consommation s'est nettement redressée en 2021. Dans ces conditions, le rebond des intentions de souscrire de nouveaux crédits pour les 6 premiers mois de 2022 a exprimé le regain d'optimisme des ménages : avec une part de ménages exprimant l'intention d'en souscrire un crédit immobilier au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 2022 à 4,8 % sensiblement au-dessus de son niveau de longue période ; alors que les intentions de souscription à des crédits à la consommation (3,9 %) dans les 6 prochains mois se redressaient.

Mais l'année 2022 ne s'est pas déroulée comme les ménages (et la plupart des prévisions) s'y attendaient. Le déclenchement de la guerre en Ukraine, la dégradation de l'environnement économique et financier, les pertes de pouvoir d'achat associées à l'accélération de l'inflation, la remontée des taux d'intérêt, la montée des incertitudes qui se sont renforcées tout au long de l'année et la détérioration du moral des ménages, tout est venu démentir leurs anticipations. Aussi, compte tenu de cette expérience, n'est-il pas étonnant de constater que les intentions de souscription à des crédits pour les 6 premiers mois de 2023 ont nettement reculé : ce que la réalité des marchés a finalement confirmé, au fil des mois.

Aussi, forts de cette expérience, les ménages ont fait part d'intentions de souscrire de nouveaux crédits peu ambitieuses pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024. D'ailleurs, les intentions de souscrire des crédits immobiliers sont les plus faibles de ces 25 dernières années : à 2,8 %, elles s'établissent très en deçà de leur moyenne de longue période (4,8 % depuis le début des années 2000). Alors que les intentions concernant les crédits à la consommation se dégradent encore, mais un peu seulement : à 3,5 %, contre 4,2 % sur longue période. Concernant les crédits immobiliers, la dégradation brutale de l'environnement international constatée durant l'automne (durcissement des guerres et des conflits armés, renforcement des tensions préexistantes, agression d'Israël) et l'impact des dérèglements climatiques (tempêtes, inondations, ...) ont pesé sur la formation de nouveaux projets immobiliers pour les prochains mois, en l'absence d'une amélioration de la situation économique nationale. D'autant que l'annonce de la fin du PTZ sur de nombreux territoires est venue bouleverser beaucoup de nouveaux projets immobiliers : cela avait aussi été le cas en 2011 à l'annonce de la suppression du PTZ dans l'ancien ou en 2017 avec la fin de l'APL-accession. Et sans doute faut-il voir dans la forte diminution de la part des ménages ayant l'intention de souscrire un nouveau crédit immobilier dans les prochains mois, la conséquence d'un environnement « médiatique » ayant largement porté le thème des difficultés de s'endetter, depuis le printemps 2023 : en soulignant notamment l'impact du niveau des taux d'intérêt sur la construction et les achats de logements anciens.

## En guise de conclusion

Le recours au crédit contribue largement à la réalisation des projets immobiliers et de consommation des ménages. Pour ceux qui recourent aux crédits immobiliers, les évolutions constatées depuis la fin des années 2000 ont montré qu'ils étaient devenus plus attentifs à la préparation de leurs projets, avec comme conséquence le maintien à bas niveau de la sinistralité

et le recul rapide des situations de surendettement bancaire. Cela a aussi été le cas pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie. Ainsi les évolutions de la conjoncture économique et financière sont déterminantes dans le processus décisionnel des ménages, comme d'ailleurs les transformations de l'environnement législatif et réglementaire des marchés des crédits.

Au-delà des transformations du rapport des ménages à leur endettement, la dégradation brutale de l'environnement international (durcissement des guerres et des conflits armés, renforcement des tensions préexistantes, agression d'Israël) et l'impact des dérèglements climatiques (tempêtes, inondations, ...), mais aussi la dégradation économique et financière (reprise de l'inflation, remontée des taux des crédits, dégradation du pouvoir d'achat, montée des incertitudes) sont donc venus brouiller l'horizon décisionnel des ménages et affaiblir leur propension à réaliser de nouveaux projets de consommation et d'achats immobiliers. D'autant que le resserrement de l'accès au crédit (limitation des taux d'effort, notamment) a profondément bouleversé les habitudes des ménages.

Dans ce contexte, et après déjà quatre années de repli, le recul du taux de détention des crédits par les ménages s'est poursuivi en 2023 : à 42,7 %, ce taux s'établit au plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80. La part des ménages détenant des crédits immobiliers a encore baissé en 2023 (29,6 % contre 30,1 % en 2022 et 31,4 % en 2020) pour revenir à son niveau du milieu des années 2000 : le recours au crédit pour financer l'acquisition d'une résidence principale recule maintenant, alors que la part des ménages détenant des crédits pour financer l'acquisition d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou pour réaliser des travaux sur le logement poursuit son repli. En outre, la demande de crédits à la consommation s'est encore affaiblie en 2023, quel que soit leur réseau de distribution. Et le taux de détention de ces crédits est descendu à 20,9 % (contre 21,8 % en 2022 et 24,9 % en 2020), le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire depuis 1989. Ainsi en 2023, 18,7 % des ménages détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement : le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (28,7 % en 2011) a régulièrement reculé depuis. Et l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années : il s'est établi à 3,0 % en 2023.

Enfin, l'aggravation des incertitudes économiques et financières et la montée d'un sentiment de dégradation de leur pouvoir d'achat ont affecté l'optimisme dont les ménages faisaient preuve par le passé à l'égard de leur situation budgétaire et financière. Aussi depuis deux années, les intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers ou à la consommation ont été remises en cause : les intentions de souscrire des crédits immobiliers sont d'ailleurs les plus faibles de ces 25 dernières années et très en deçà de leur moyenne de longue période, comme d'ailleurs celles concernant les crédits à la consommation.

Cependant, et même si elle s'est encore un peu dégradée, l'appréciation des ménages sur le poids des charges de remboursement de leurs crédits reste bonne : en 2023, 86,0 % des ménages détenant des crédits estiment néanmoins que leurs charges de remboursement sont supportables, soit une proportion encore supérieure à la moyenne de longue période (85,8 %). Mais la part des ménages estimant leurs charges trop ou beaucoup trop élevées s'élève : 14,0 % en 2023 contre 12,7 % en 2022 et 11,3 % en 2020.

## **Annexe statistique**

**Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM**



Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Ensemble des ménages avec crédits</b>	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5	46,5	46,4	47,8	47,8	47,4	46,5	45,2	43,4	42,7
<b>dont ménages ne détenant...</b>																							
... que des crédits immobiliers	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9	20,5	20,9	20,6	21,0	20,9	21,6	21,2	21,6	21,8
... des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7	9,7	9,8	10,2	10,4	10,2	9,8	9,4	8,5	7,8
... que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9	16,3	15,7	17,0	16,4	16,3	15,1	14,6	13,3	13,1
<b>dont accédants à la propriété</b>	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6	23,6	24,2	24,1	24,1	23,7
<b>Fréquence d'utilisation du découvert bancaire</b>	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4	25,9	25,6	25,3	24,2	23,0	20,5	20,2	18,4	19,0

Tableau 2 : Les catégories d'opérations réalisées avec des crédits immobiliers (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Ménages avec crédits immobiliers</b>	29,1	29,2	28,5	29,1	30,5	30,2	30,6	31,3	30,8	30,5	31,0	31,4	31,0	30,6	30,2	30,7	30,8	31,4	31,1	31,4	30,6	30,1	29,6
... acquisition d'une résidence principale	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6	23,6	24,2	24,1	24,1	23,7
... acquisition d'un autre logement	4,0	3,9	3,9	4,2	4,8	5,0	4,7	4,8	4,4	4,5	4,8	5,1	5,0	5,0	5,2	5,5	5,6	5,7	5,9	6,0	6,0	5,5	5,4
... acquisition d'un autre bien immobilier	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,3	1,6	1,5	1,5	1,5	1,7	1,5	1,8	1,5	1,8	1,8
... travaux sur le logement	5,5	5,9	5,6	5,8	6,6	6,0	6,3	7,1	6,7	6,3	6,5	6,4	6,2	6,0	5,6	5,7	5,5	5,6	5,3	5,0	4,6	4,2	4,1

Remarque : plusieurs catégories d'opérations réalisées possibles

Tableau 3 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Ménages avec crédits à la consommation</b>	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8	26,5	24,9	24,0	21,8	20,9
... directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8	5,7	6,2	6,2	6,2	6,2	5,8	5,7	5,6	5,3
... carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1	4,4	4,4	4,5	4,2	4,0	3,4	2,9	2,6	2,6
... auprès d'une banque, d'un organisme de crédit	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2	18,1	18,1	19,2	19,1	19,0	19,3	17,0	15,0	14,7
* dont un crédit renouvelable												6,6	6,7	6,1	6,9	6,9	7,0	7,3	7,4	6,6	6,1	5,6	5,6
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												13,9	13,2	12,7	12,7	12,8	13,6	13,4	13,1	12,7	11,8	10,2	9,9
... auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles ...)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7	0,9	0,7	0,8	0,6	0,5	0,4	0,4
... auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2	1,3	1,2	1,1	1,2	0,8

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 4 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Ménages avec crédits à la consommation</b>	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8	26,5	24,9	24,0	21,8	20,9
<b>Pour acheter</b>																							
... un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager ...)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3	6,0	6,0	6,1	5,9	6,0	5,3	4,6	4,2	4,0
... une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1	14,0	13,5	15,2	14,9	15,4	14,8	14,9	12,5	11,7
... un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane ...)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
... un produit financier (actions, SICAV, ...)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
... un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,4	1,2	1,1	1,0	0,8
<b>Pour payer</b>																							
... des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6	0,9	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
... les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	0,7	0,6	0,5	0,3	0,4
... une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
... des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8	0,7	0,8
... une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5	2,3	2,5	2,6	2,5	2,7	2,2	2,1	2,3	2,2
... les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7	2,6	2,7	2,8	2,4	2,4	1,9	1,6	1,8
... des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5	3,8	3,4	3,4	3,7	3,5	3,4	3,2	3,0	3,0
... le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,6	1,7	1,4	1,6	1,3	1,0	1,0	0,9	0,8
... d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0	2,2	2,2	2,2	2,5	2,3	1,8	1,9	1,9	1,7

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 5 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>L'appréciation des ménages sur leur budget</b>																							
... nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2	13,7	13,5	15,5	14,7	16,6	20,1	20,0	18,2	18,2
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3	36,5	38,4	38,2	35,9	38,3	41,4	38,8	38,0	38,4
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6	34,2	33,8	31,7	33,9	32,2	27,6	28,7	30,4	29,2
... nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7	12,8	11,7	12,5	12,5	10,8	9,0	10,7	11,2	11,0
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2	2,8	2,6	2,1	3,0	2,1	1,9	1,8	2,2	3,2
<b>La situation financière depuis 6 mois</b>																							
... nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4	1,6	1,5	1,7	1,7	2,0	2,5	1,9	2,0	1,3
... un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3	9,4	10,4	10,8	10,9	12,8	13,0	12,2	11,8	11,5
... stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1	47,7	50,6	50,4	41,7	50,7	51,9	47,6	39,5	40,8
... un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9	33,3	30,6	31,1	35,9	29,0	26,6	31,3	36,2	35,4
... nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3	8,0	6,9	6,0	9,8	5,5	6,0	7,0	10,5	11,0

Tableau 6 : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

<i>Répartition de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>L'appréciation des ménages sur leur budget</b>																							
... nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3	16,4	16,2	18,1	17,1	18,9	22,3	21,6	20,4	20,7
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7	35,0	36,2	36,4	35,3	36,8	38,4	37,3	36,5	37,2
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2	33,8	33,9	31,8	33,5	31,5	28,9	29,2	30,3	29,2
... nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6	12,9	12,0	12,3	12,3	11,3	9,1	10,6	11,3	11,1
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2	1,9	1,7	1,4	1,8	1,5	1,3	1,3	1,5	1,8
<b>La situation financière depuis 6 mois</b>																							
... nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	2,2	2,0	2,0	1,6
... un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2	8,1	8,4	9,8	8,8	11,0	10,6	9,6	9,9	9,4
... stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5	47,8	51,3	51,1	42,0	52,1	52,6	49,2	42,1	43,7
... un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4	34,8	32,2	31,6	37,5	29,4	28,6	32,4	36,7	35,5
... nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5	7,6	6,5	5,9	10,0	5,7	6,0	6,8	9,3	9,8

Tableau 7 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Le montant des remboursements des crédits</b>																							
... beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9	4,5	4,0	4,3	4,8	3,7	3,0	3,9	3,7	4,5
... trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5	10,9	11,0	9,7	11,0	10,3	8,3	8,6	9,0	9,5
... élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3	36,2	35,8	36,3	37,0	35,3	32,2	35,7	35,1	36,1
... supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9	35,9	37,2	36,5	36,2	37,9	42,5	37,9	38,6	36,6
... très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4	12,5	12,0	13,2	11,0	12,8	14,0	13,9	13,6	13,3

Tableau 8 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Part des ménages avec crédits qui envisagent la souscription</b>																							
... à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9	3,9	4,5	4,6	5,1	5,9	4,9	5,4	4,6	6,0	4,4	3,0
... à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0	5,5	5,2	5,1	5,2	5,9	6,0	5,6	5,6	5,9	5,5	5,7

Tableau 9 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Part de l'ensemble des ménages qui envisagent la souscription</b>																							
... à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2	4,6	5,4	5,0	4,2	4,9	4,4	4,8	3,9	2,8
... à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6	3,9	3,6	3,9	4,0	3,8	3,7	3,9	3,6	3,5